

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 19 septembre 2023,

Délibération enregistrée sous le numéro **300/2023/FVE**
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 :

Sujet : Dossier de demande d'accréditation du CLES

L'Université de Limoges est actuellement accréditée pour le CLES B1 (anglais, espagnol, allemand, italien) et pour le CLES B2 (anglais, espagnol, allemand).

Les membres du Conseil d'Administration sont appelés à se prononcer sur le dossier d'accréditation du CLES.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 1

Fait à Limoges, le 29 septembre 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*